

## *Peuplement rural, dynamique agricole et régimes fonciers*

---

**André QUESNEL**

*Directeur de recherche à l'IRD (ex-Orstom)*

On estime que les pays du Sud sous l'impulsion de leur **dynamique démographique** verront doubler leurs besoins en énergie alimentaire d'origine végétale entre 1995 et 2050. Dans les pays de l'Afrique subsaharienne où, à l'exception de l'Afrique du sud, le coefficient multiplicateur de ces besoins est supérieur à quatre, cette production continuera d'incomber à la population rurale du fait des difficultés croissantes pour importer les céréales complémentaires.<sup>1</sup> La réduction de la fécondité, jusqu'à l'hypothèse basse envisagée par les Nations Unies, reste le premier objectif des interventions politiques : elle atténuera cette tension alimentaire mais sans la résoudre. L'augmentation de la production, qui constitue l'objectif parallèle au précédent, est envisagée sous l'angle de l'intensification agricole par le biais de la révolution « doublement verte » et par le biais d'une réforme libérale des régimes fonciers. Or en deçà des problèmes techniques et institutionnels que l'on peut envisager pour la mise en œuvre de ces réformes, il semble que la **dynamique de peuplement** des espaces ruraux et la **mobilité** des individus des unités domestiques sont des éléments déterminants, et trop négligés, de la **pérennité et la viabilité de l'activité agricole et pastorale**<sup>2</sup>.

**La dynamique de peuplement des espaces ruraux : une dynamique instable, structurée par les marchés et caractérisée à la fois par une polarisation rurale et urbaine de la population et une dispersion en de petits noyaux de peuplement**

La dynamique de peuplement du territoire des pays du Sud, et plus particulièrement la dynamique de peuplement de leur espace rural, tend à être occultée par l'urbanisation croissante de leur population. On oublie ainsi que la population rurale de ces pays continuera de croître au-delà de 2025, selon les prévisions moyennes des Nations unies. On sous-estime surtout ainsi un processus essentiel de la transition démographique : la redistribution de son croît naturel qui imprimera encore un doublement de la population pour le prochain quart de siècle. Or non seulement les migrations d'origine rurale alimentent encore dans bien des cas près de 40 % de la croissance des grandes villes, mais elles sont aussi le moteur primordial de la croissance des pôles urbains et ruraux qui sont connectés aux marchés, croissance qui dépasse 5 % l'an, comme on peut le constater aussi bien en Côte d'Ivoire qu'au Mexique. Cette « redistribution » se réalise aussi à l'inverse par la multiplication des noyaux de peuplements - « localités » - de moins de 100 habitants (leur nombre a doublé au Mexique entre 1960 et 1990) en suivant différentes logiques dont les principales sont l'accès aux marchés du travail et la course à la terre. Ainsi voit-on se multiplier, à partir du milieu rural, les établissements humains de moins de 100 habitants situés le long des axes de communication reliant entre eux les pôles urbains et ruraux. De même se développent des processus d'établissements dispersés à la périphérie des grandes villes et dans les espaces ruraux ouverts par les aménagements routiers, hydro-agricoles, de culture de rente, etc.. Soulignons que l'occupation de ces espaces ouverts récemment se fait à un rythme qui dépasse par endroit 8 % l'an comme dans les zones transfrontalières du Burkina Faso, du Mali, de la



Côte d'Ivoire, du Togo et du Bénin, régions cotonnières ou d'aménagement des zones libérées de l'onchocercose. Ce rythme peut dépasser 10 % (soit un doublement de la population tous les sept ans) à la périphérie des capitales régionales et frontalières du Mexique, du Brésil et d'autres pays d'Amérique latine. Si remarquables soient-ils, ces taux de croissance ne rendent pourtant pas compte de **l'instabilité de ce peuplement**. Celle-ci est due à l'intensification et la complexité croissante de la mobilité, qui conduisent à cette forme particulière d'organisation en noyaux de population dans l'espace rural comme dans l'espace urbain.

**« L'installation de la mobilité » dans toutes les formes de peuplement : un élément fondamental à prendre en compte en terme de dynamique agricole et d'aménagement des espaces ruraux.**

En effet l'un et l'autre processus, polarisation et dispersion de la population des espaces ruraux, se manifestent par l'émergence de noyaux de peuplement, constitués de quelques familles qui, en relation avec d'autres noyaux de peuplement installés au village d'origine et ailleurs, fonctionnent en **une économie d'archipel**. Entre ces différents territoires en réseau circulent les biens alimentaires, les ressources matérielles et monétaires, et surtout les individus, hommes et femmes. Enfin, l'information concernant les marchés du travail, bien essentiel au fonctionnement du système, circule entre tous ces lieux et le village d'origine. Il en est ainsi pour les populations indiennes et paysannes d'Amérique centrale, qui migrent vers les Etats-Unis ou à la frontière nord du Mexique, les paysans du Pérou et du Mexique, qui migrent en direction des quartiers des capitales, La Paz et Mexico, et de plus en plus souvent vers les zones de cultures d'exportation. Il en est ainsi encore des familles indiennes de Bolivie, qui s'installent comme fermiers dans la périphérie de Buenos Aires et de Cordoba en Argentine, et enfin des paysans burkinabè, qui se glissent dans les interstices fonciers de la banlieue de Rome pour faire du maraîchage. Et, si on s'en tient aux seuls espaces ruraux d'Afrique de l'Ouest, il est remarquable que les vieux centres d'émigration du Plateau mossi du Burkina Faso soient pourvus en ressources alimentaires par leurs ressortissants villageois, directement parfois, quand ils sont installés sur des périmètres fonciers empruntés, loués ou achetés au sud-ouest du Burkina ou dans le centre de la Côte d'Ivoire, indirectement dans tous les cas quand ils sont installés dans les zones de cultures de rente. Il est tout aussi remarquable que ces mêmes ressortissants puissent chercher à s'installer ou aider à l'installation de membres de leur famille dans les zones nouvelles du sud-est du Burkina quand les conditions politiques et économiques ne permettent plus leur maintien en Côte d'Ivoire. Il y a là un processus complexe lié aux fluctuations économiques des marchés internationaux, nationaux et locaux qui laisse entrevoir **les difficultés d'ancrage d'une exploitation agricole stable** dans les différents lieux d'origine ou d'immigration.

D'une manière plus générale, tant pour l'Afrique subsaharienne, où la population active dans l'agriculture avoisine les 70 %, que pour l'Amérique latine, où elle n'est plus que de 25 %, on doit s'interroger sur la capacité des pôles ruraux à générer de nouvelles activités autres que celles directement liées à la production agricole. Quelle est leur capacité **infrastructurelle, économique, et institutionnelle** à retenir leur population et en particulier les jeunes générations, celles de leur hinterland et celles qui s'installent ? Dans tous les cas, si les opportunités de travail existent, l'afflux de population crée un marché de biens alimentaires qui peut favoriser le développement et l'intensification de la production dans l'hinterland de ces pôles ruraux et urbains comme on l'a vu en Côte d'Ivoire. Mais en même temps, ils doivent faire face à une forte demande en matière d'éducation et de santé qui devra être résolue si l'on veut stabiliser cette population. Quant aux petits établissements dont le niveau socio-

économique de la population est faible, quand ils ne sont pas déjà constitués de populations marginalisées, ils présentent le risque d'accentuation de leur discrimination en terme d'accès aux ressources foncières, scolaires et sanitaires. Dans bien des cas, les populations concernées n'ont d'autres alternatives, pour conforter leurs implantations agricoles, que de chercher une activité complémentaire, que peuvent leur procurer les pôles urbains proches, ou de chercher, le plus souvent, du travail à la ville ou à l'étranger.

**La mobilité des jeunes générations ne permet pas l'émergence d'unités d'exploitation où l'objectif premier serait d'augmenter la production et la productivité.**

La transition démographique a pour effet de modifier les cycles de renouvellement des familles : avec l'allongement de la durée de vie des parents, et l'accroissement du nombre de survivants dans la fratrie, les temps de transmission des biens fonciers s'allongent, les parcelles mises en cultures se multiplient, au détriment des réserves collectives, et les durées de jachères se réduisent. Les difficultés d'accès à une terre et l'absence d'emploi agricole rétribué sur la parcelle familiale et dans la communauté villageoise ont conduit depuis longtemps les jeunes à s'employer ailleurs le temps d'une saison agricole, à chercher de nouvelles terres et, de plus en plus, à s'installer dans des zones de colonisation, en ville ou à l'étranger. Cependant, la mobilité depuis les zones rurales a profondément changé de nature et elle s'exprime par une diversité de mouvements en terme d'objectifs, de durée, de composition et de destination.

La mobilité des membres d'une même famille et d'un même village s'organise aujourd'hui autour d'une multiplicité de sites, chacun de ceux-ci constituant une ressource en terme de travail, d'aide et d'information. Les mouvements des individus peuvent alors s'inscrire dans des stratégies de plus en plus individuelles même si l'unité familiale reste un centre de contrôle et d'articulation de leur déplacement et auquel ils sont soumis en terme d'aides et de compensation de celles-ci. Les déplacements sont alors de longue durée. Les migrations de retour répondent d'ailleurs dans beaucoup de cas à une crise des différents marchés du travail où les migrants ont pris l'habitude de se porter ; elles ne s'effectuent pas toujours au village d'origine, mais dans le pôle rural, ou urbain environnant. Ainsi dans nombre de zones rurales, comme les zones de cultures commerciales lorsqu'elles sont en crise, et plus particulièrement dans leurs pôles ruraux, il existe une population croissante de jeunes de retour de migration, en attente d'un nouveau départ ; il s'agit là d'une population très mobile qui ne participe pas au travail de l'unité d'exploitation agricole de ses parents.

Il n'est toutefois pas exclu que les plus âgés se déplacent dans le but de gagner les revenus suffisants pour acheter une parcelle afin de s'installer. Les chefs d'exploitations sont le plus souvent conduits à une multi-activité pour répondre à des besoins d'ordre monétaire, ils sont amenés ainsi à se déplacer, pour de courtes durées généralement, mais il arrive néanmoins qu'ils peuvent s'absenter pour plusieurs mois dans le but de conforter leur exploitation afin d'acheter du matériel agricole, ou bien encore du bétail qui reste aujourd'hui un des moyens les plus utilisés par les migrants pour garantir leur épargne.

Enfin on ne saurait passer sous silence l'intensification de la mobilité des jeunes femmes ces dernières années, soit avec leur mari, soit de plus souvent en plus souvent seule ou accompagnant d'autres parents ou femmes de la communauté villageoise pour aller s'employer en ville comme en Afrique, ou dans les zones de cultures d'exportation ou les usines d'assemblage comme en Amérique latine. En Afrique subsaharienne, où ces vingt dernières

années les femmes s'étaient engagées de manière croissante dans l'activité agricole vivrière au fur et à mesure que les hommes se consacraient aux cultures de rente, ou bien s'absentaient pour des durées plus longues, on ne mesure pas encore les conséquences d'une telle migration sur la production.

**La croissance démographique et la mobilité façonnent continuellement les unités de production agricole quand elles s'organisent sur une base domestique. Aussi la structure et le cycle démographiques des unités d'exploitation sont-ils des éléments à prendre en compte lors de toute intervention modernisatrice.**

Dans les zones de départ, la mobilité bouleverse la structure d'exploitation des unités de production ; elle exige une adaptation de celles-ci à différents registres : mobilisation de la main d'œuvre, réorganisation des systèmes de cultures, intensification agricole. L'absence des jeunes actifs oblige les chefs d'exploitation à recourir à la main d'œuvre féminine et infantile, et il s'en suit souvent un détournement des femmes des cultures vivrières. Les jachères sont réduites du fait de l'exploitation des parcelles de proximité, etc. Dans ces exploitations, où les chefs d'exploitation âgés sont peu enclins à innover, la productivité du travail et de la terre diminue. De plus la mobilité accentue la fragmentation du système d'exploitation des familles en unités restreintes, dès lors que les travaux collectifs entre les jeunes adultes, les hommes et les femmes de la famille élargie, ne peuvent plus être organisés. Ce qui va dans un sens opposé aux politiques de modernisation de l'agriculture qui exigent le regroupement des actifs dans un souci de rentabilité technique et économique et de recouvrement du crédit.

Aussi dans ces conditions, quand les hommes mariés sont absents, la femme se voit-elle investie de la responsabilité de l'unité d'exploitation. Pour faire face à l'ensemble des tâches qui lui incombent, et selon son accès à la terre, elle aura tendance à innover dans les systèmes de cultures, avant tout afin d'économiser son temps de travail et souvent au détriment de toute autre considération productive à long terme. Ainsi, dans tous les cas de figure, la recomposition familiale induite par la migration des hommes se pose-t-elle comme une contrainte supplémentaire de l'intensification agricole que se doit de prendre en compte tout projet venu de l'extérieur. Enfin la mobilité des individus, telle qu'elle s'organise aujourd'hui, exige le maintien des relations sociales entre eux et leur communauté d'origine et elle empêche souvent l'émergence d'un marché de la terre. Dans le cas contraire, et plus particulièrement lors d'une réforme foncière, se pose la question des droits des émigrés sur le patrimoine foncier familial ou communautaire qui ne va pas sans conflits à l'intérieur des familles quand les terres ont été cédées à des allochtones ou à des étrangers comme dans les zones du sud-ouest du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.

Dans les zones de colonisation agricole et d'aménagement hydro-agricole comme dans les périphéries urbaines, l'espace est très disputé pour différents usages par un nombre important d'acteurs. L'installation des immigrants est précaire et il en résulte que les modes d'utilisation du sol et les modes de faire valoir restent très fortement liés, soit à des stratégies d'accaparement de l'espace foncier, soit à des stratégies de survie, stratégies qui dans les deux cas ne réunissent pas les conditions d'une intensification agricole. Toutefois on a noté une intensification par l'usage d'intrants chimiques dans les zones de forte densification autour des marchés urbains.

## **Le développement agricole souffre de l'instabilité du peuplement et de l'engagement précaire de la population active dans la production agricole : la sécurité foncière est-elle la solution, et est-elle possible ?**

D'une manière générale, les terres cultivées se sont accrues principalement par extension simple sur les surfaces boisées et par la mise en irrigation dans les milieux arides comme en Afrique, et la productivité a été augmentée par l'introduction de nouvelles variétés céréalières comme en Amérique latine et surtout en Asie.

L'intensification agricole par le travail s'est réalisée sur des espaces densément peuplés et dans le cadre d'espaces finis. La révolution verte qui a permis à des pays comme l'Indonésie de tripler sa production rizicole durant les vingt années où elle doublait sa population, a été possible du fait de la réunion de certaines conditions : techniques (maîtrise de l'irrigation, et de la culture de variétés fragiles grâce à la formation et l'encadrement des paysans), économiques (existence d'un marché interne important, protection commerciale des marchés, soutien par une politique de prix des intrants) et surtout institutionnelles (contrôle étatique et administratif très importants, réforme des circuits de commercialisation et, dans le cas de l'Indonésie, politique de réorientation de la rente pétrolière vers l'agriculture). Autant de conditions qui n'existent pas en Afrique<sup>3</sup>.

En Afrique subsaharienne l'agriculture a souffert du sous-peuplement, de l'absence d'un marché interne et de politiques agricoles orientées, tant au plan économique que technique, vers les cultures de rente. Dans la première étape de la transition démographique, les paysans ont pu continuer à mettre en pratique leur système extensif de cultures, en élargissant leurs surfaces cultivées. Lors de la deuxième étape (caractérisée par le maintien de la croissance naturelle à plus de 3 %), il s'opère une fragmentation et une multiplication des exploitations qui accélèrent cette extension. Lorsque l'espace se densifie, les paysans cherchent de nouvelles terres, les plus jeunes partent en migration de travail et les dysfonctionnements de l'unité d'exploitation liés à la transformation de son cycle démographique se multiplient. Dans les espaces pleins, comme le Yatenga au Burkina Faso, on a observé une intensification du travail qui a surtout visé à freiner la perte de fertilité des sols, sans résultats dans bien des cas du fait, entre autres choses, d'une prise de conscience tardive de la part des institutions, d'une absence d'encadrement et des possibilités de terres nouvelles ailleurs<sup>4</sup>.

C'est donc dans les zones d'immigration et de colonisation agricole que se joue la problématique *peuplement-intensification-accroissement de la production agricole* et plus largement, du fait de leur articulation à d'autres zones rurales, le devenir des agricultures africaines. Les installations se font, dans un premier temps, avec une consommation d'espace importante qui peut être triple de la pratique extensive de la région d'origine ; elle est guidée par une volonté d'appropriation rapide, et aussi par la recherche d'une production immédiate qui précède toute intention d'intensification. Il y a toutefois un processus de modernisation de l'agriculture avec le développement de la culture attelée qui permet d'étendre les surfaces cultivées, et une appropriation rapide de techniques nouvelles dès lors qu'elles permettent d'accroître la sécurité alimentaire. Mais une intensification par l'introduction d'engrais reste difficile du fait de son coût, aussi cette course à la terre ne permet-elle pas la restitution de fertilité exigée.

C'est toujours autour des besoins de main-d'œuvre que se joue la dynamique agraire et les transformations de la production agricole. Les nécessités en main-d'œuvre créent un appel migratoire qui suscite une multiplication de l'immigration et des migrations temporaires. Au fur et à mesure que l'espace se remplit, il s'opère une différenciation sociale des exploitants agricoles selon l'ancienneté de leur installation. Celle-ci renforce leurs capacités de mobiliser de la main-d'œuvre familiale ou de la communauté d'origine pour s'appropriier le plus d'espace possible, accroître la production et entrer dans un processus d'accumulation foncière. Cet enchaînement, bien connu en zone forestière comme en zone sahélienne, est source de blocages et de conflits fonciers entre les populations autochtones et immigrées, entre les populations immigrées, entre agriculteurs et les éleveurs et à l'intérieur des familles. Les exploitations agricoles se trouvent toutes dès lors fragilisées. Les plus grandes sont soumises à la fluctuation des prix et des marchés dont elles n'ont pas la maîtrise et se trouvent confrontées à un manque de liquidités pour poursuivre un effort d'intensification en capital, tout en ne disposant plus de terre à céder et à prêter pour se garantir un volet de main d'œuvre. Les plus petites sont poussées, du fait de cette insécurité foncière croissante, à minimiser les risques et à chercher d'autres sources de revenus ailleurs : autant de conditions qui les éloignent d'une intensification de la production en capital et en travail, et surtout d'une préservation de leurs potentialités productives. Dans le même temps, les jeunes et les femmes se portent individuellement sur les cultures de maraîchage et de bas fonds mais leur accès au foncier est précaire, leur engagement dans la production est faible et de courte durée et il répond à des situations d'urgence.

Ainsi est-ce la question de **l'engagement à long terme de la population dans l'activité agricole** qui est posée à travers celles de l'intensification et de la sécurité foncière. La sécurité foncière est la condition première du développement agricole pour les organisations internationales et pour les gouvernements. Or, elle semble seulement entrevue à travers la propriété individuelle de la terre qui devrait permettre d'identifier les bénéficiaires des subventions et des crédits, c'est-à-dire les véritables responsables de l'exploitation. Avec le principe *un individu-une parcelle-un titre foncier*, les réformes foncières nient les relations sociales qui se sont établies entre les individus autour d'un bien, elles excluent nombre d'acteurs, en particulier les éleveurs, elles privilégient les autochtones sur les immigrés, les vieux sur les jeunes. Sont occultés surtout tous les ajustements qui ont eu lieu dans ce climat de tension foncière que connaissent les zones d'immigration. Des plans fonciers ruraux sont mis en place partout en Afrique avec difficulté. Au Mexique, la réforme foncière de 1992 s'effectue selon une titularisation de la parcelle de chacun des bénéficiaires de l'ensemble du patrimoine de la communauté agraire (l'*ejido*), reconnaissant ainsi les quelques bénéficiaires de la dotation initiale mais excluant la majorité des gens qui y sont installés. Les titulaires des titres ont plus de soixante ans, ils reçoivent des subventions pour des cultures vivrières, subventions qui constituent une nouvelle rente foncière quand ils louent leur terre. L'exemple mexicain nous laisse entrevoir la nécessité de chercher à sécuriser les producteurs, les jeunes générations surtout, sur plusieurs cycles productifs si l'ont veut améliorer la production et préserver le potentiel productif de la terre. Dans ce domaine, comme dans d'autres, il faut accompagner les processus si l'ont veut les corriger.

### **Les positions de principes pour une amélioration des conditions de la production agricole et une moindre marginalisation de la population rurale**

Les processus de mobilité et de peuplement doivent être regardés avec un œil neuf. On se doit de réviser les effets du processus de réticulation de l'économie nationale et

internationale et du processus de polarisation-dispersion de la population qui en découle au niveau national et régional. Il n'est en effet plus possible de considérer séparément les processus de « métropolisation » et concentration urbaine de la population et de création de noyaux de peuplement qui s'articulent ou au contraire se marginalisent par rapport aux pôles urbains et ruraux. Une politique de « redistribution de la population » doit se définir aujourd'hui, autant que faire se peut, par des actions qui accompagnent, freinent ou encouragent ces différents processus, autrement dit la dynamique de peuplement à l'œuvre sur le territoire national, en se situant à différents niveaux localisés, c'est à dire là où se réalise l'ordonnement économique et démographique du territoire national.

**La politique de développement des zones rurales et d'encouragement de la production agricole passe d'abord par une politique urbaine qui viserait à conforter l'assise des pôles ruraux et urbains qui régissent ces zones rurales.** Autrement dit, le désenclavement des localités rurales, qui s'impose afin d'améliorer les conditions de vie de la population rurale et de favoriser la commercialisation des produits agricoles, exige en même temps aux niveaux des pôles ruraux et urbains des actions visant à résoudre des questions comme les infrastructures d'habitation, d'alimentation en eau, d'approvisionnement, de santé et d'éducation, et surtout comme la réglementation de l'usage du sol pour l'habitat et la production agricole périurbaine ; questions d'autant plus aiguës que ces pôles connaissent une forte croissance démographique.

Face à la complexité et l'urgence de ces problèmes, on invoque aujourd'hui, dans toutes les instances internationales, la décentralisation politique et budgétaire de l'administration de l'Etat comme une nécessité primordiale. En effet, s'il faut faciliter le rôle de pourvoyeurs de services des pôles ruraux pour leur population et les populations de leur environnement vivant dans de petits établissements, on peut penser que cela suppose à la fois une décentralisation des instances chargée de la mise en œuvre de la politique de population et surtout que leur liaison soit bien établie au niveau local avec d'autres institutions, de santé, de développement rural, etc.. Or, du fait du faible développement de l'appareil administratif régional et du manque de représentation pluripartite de la population au sein des instances régionales et locales, les opérations décentralisées ne peuvent se réaliser sans risques sociaux en l'absence d'un fort contrôle de l'Etat. En effet, comme le montrent les expériences en cours d'aides directes aux localités, à certains groupes sociaux économiques pour encourager la production, aux secteurs marginalisés de la population et aux femmes, ces actions ne se font pas sans reconstitution des situations de clientèle et sans accentuation des inégalités sociales et économiques entre les localités et au sein de celles-ci entre groupes sociaux et entre les générations. Aussi, pour éviter cela, l'Etat, plutôt que d'abandonner ses prérogatives aux instances locales, ne devrait-il pas créer ou pour le moins favoriser l'émergence des médiations institutionnelles nécessaires au renforcement des pôles ruraux et urbains tant dans le domaine social que productif ? Il doit en effet poursuivre une politique de déconcentration et surtout d'articulation de ses services administratifs au niveau local, en même temps qu'il devra mettre en place de nouvelles instances comme par exemple, et non des moindres, les instances financières capables de canaliser et gérer les ressources extra-locales (de la migration, des subventions publiques, de l'aide internationale et privée) et les ressources locales de la production.

## **La nécessaire constitution d'instances de médiation, de gestion et de formation entre l'Etat et les acteurs locaux : producteurs, migrants, jeunes, femmes**

Le développement localisé exige de prendre en compte la multilocalisation des activités des jeunes générations. Il ne doit pas être porté entrave aux alternatives d'installation encore en gestation auxquelles répond la mobilité : les jeunes ruraux qui sont conduits à se déplacer devraient pouvoir « être agriculteur et rester mobile », le temps de conforter leur exploitation agricole. Cette position vaut également pour les pays récepteurs de migrants, les restrictions à l'entrée ne permettant plus les migrations temporaires entament fortement la possibilité d'un retour. Toutefois cela ne signifie pas qu'il ne faille encourager la stabilisation des jeunes ruraux migrants, en leur offrant la possibilité d'investir leur épargne dans les secteurs d'activités des pôles ruraux, comme la tendance semble se dessiner, ou bien dans le secteur agricole.

L'aide au développement agricole doit donc dans les conditions de la mobilité tenir compte de ses effets sur la structure démographique des exploitations agricoles. D'un côté, elle devrait s'efforcer de ne pas mettre en place des projets productifs que ni les vieux, ni les femmes restées au village peuvent assumer techniquement, économiquement et/ou socialement ; de l'autre côté, elle devrait éviter de renforcer les inégalités générationnelles et de genre par des réformes institutionnelles comme les réformes foncières en les fondant sur une rationalité économique et juridique individualiste. Les réformes foncières en cours ont donc, contrairement à leurs objectifs de sécurisation en vue d'améliorer la production, tendance à exclure les individus qui n'ont pas été en position sociale de détenir une parcelle : les éleveurs sur parcours, les immigrés, les jeunes et les femmes. Là encore, et paradoxalement, on nie les ajustements et initiatives contractuelles qu'ont pu produire les différents acteurs entre eux, et en même temps on préconise de laisser aux instances administratives locales, pourtant totalement démunies de base juridique formelle, le soin de régler les différents litiges fonciers qui s'intensifient entre les différents groupes de populations dans les zones d'immigration, mais aussi entre les familles, et les membres d'une même famille partout ailleurs. Les conséquences sociales et le potentiel de conflits entre les groupes de population sont importants. Les conséquences économiques ne sont pas moindres, puisque l'on favorise ainsi la multiplication des exploitations laissées aux mains de producteurs âgés qui sont dans l'incapacité de réaliser les adaptations nécessaires à une augmentation de la productivité et de la production.

Le vide institutionnel est aujourd'hui partout important quand il s'agit de favoriser l'accès au foncier des jeunes générations et des femmes ; l'urgence est donc de créer, sur une base nationale, des instances de médiation qui pourraient régulariser les arrangements et les contrats passés entre les différents acteurs, mais aussi qui pourraient légitimer de nouvelles formes contractuelles de cession de la terre sur plusieurs cycles productifs et d'utilisation des biens collectifs.

Enfin ce sont encore des structures d'encadrement et de formation qui font défaut si l'on veut favoriser une intensification de la production agricole. En effet, celle-ci devra être impulsée de l'extérieur ; elle est et sera de plus en plus d'ordre technologique et elle exigera de la part des producteurs et des travailleurs agricoles l'intégration de nouveaux savoir-faire ; autant de contraintes auxquelles la population active ne peut encore répondre du fait de son faible niveau d'instruction, et surtout du faible engagement des plus jeunes générations dans la production agricole. Ainsi la formation des jeunes actifs est-elle un enjeu de taille auquel ne répond absolument pas la formation scolaire qu'ils reçoivent pourtant aujourd'hui jusqu'à un



âge avancé. Aussi, autant que les opérations ponctuelles, opportunistes et peu suivies que sont aujourd'hui le plus souvent les aides internationales aux projets mis en œuvre par les jeunes et les femmes, ne conviendrait-il pas de favoriser la mise en place de véritables structures de formation et en même temps d'encadrement de ces jeunes actifs qu'il s'agit de préparer à la révolution verte ou doublement verte ? Qui autre que l'Etat sera capable d'assumer une telle politique ?

## NOTES

---

<sup>1</sup> Collomb, Ph. 1996 « Croissance démographique et production alimentaire. Les rôles des facteurs démographiques à l'horizon 2050 » Document technique préparé pour le Sommet mondial de l'Alimentation, FAO 1996.

<sup>2</sup> Gastellu J-M et Marchal, J-Y. 1996 'La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX siècle » Coll. Colloques et séminaires, Editions de l'Orstom, Paris.

<sup>3</sup> Raison, J-P. 1997 « Afrique tropicale : De l'échec de la Révolution verte à la Révolution doublement verte » in : *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n°4, 1997 :423-459

<sup>4</sup> Marchal J-Y. 1986. La déroute d'un système vivrier au Burkina. Agriculture extensive et baisse de production. *Etudes rurales* n°100, 1986 :265-280.



Ministère de l'Emploi et de la Solidarité  
Ministère des Affaires Etrangères

*EXAMEN ET EVALUTATION DE L'APPLICATION DU  
PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE  
SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT (1994)*

**Contribution de la France**

*A LA 21<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DE L' ORGANISATION DES NATIONS UNIES*

*New York*

*30 juin – 2 juillet 1999*

# ANNEXES

*Ce document présente la quasi totalité des contributions qui ont permis de réaliser le rapport de synthèse officiel de la France évaluant l'application du programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire en 1994.*

*Il comprend deux volets :*

- la relation entre population et développement dans le monde, page 3*
- les questions de population sur le territoire français, page 111.*

Chaque contribution est publiée sous la responsabilité de son auteur.

